

ORDONNANCE COLLECTIVE

| CONTRACEPTION HORMONALE D'URGENCE | OC-M-E1 |
|--|---------|
| Référence à un(e) : <input type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : _____ | |
| Médication visée par l'ordonnance collective : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan B® / Lévonorgestrel 0,75 mg/co | |
| Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan, secteurs Santé physique et 0-17 ans. | |
| Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Femmes et jeunes filles de 14 ans et plus qui ont besoin de contraception hormonale d'urgence. ▪ Jeune fille de moins de 14 ans, en présence d'un titulaire de l'autorité parentale. | |
| Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques. | |

Indication

- Diminuer le risque d'une grossesse non désirée chez une cliente ayant eu une relation sexuelle non protégée.



Conditions

- Le délai maximal pour application de l'ordonnance collective est de 5 jours depuis la relation non protégée.
- L'infirmière avise la cliente de faire un test de grossesse si absence de menstruation dans les 21 jours suivant la prise de la contraception d'urgence, et de le répéter au besoin après 1 semaine.

Contre-indications

- Cliente âgée de moins de 14 ans, en l'absence d'un parent ou tuteur.
- Délai de plus de 5 jours.
- Grossesse confirmée (bien qu'aucune complication médicale ne soit connue).

N.B. : Les contre-indications habituelles à la contraception hormonale (oestrogènes combinés) ne sont pas applicables.

| | |
|----------------------------|--|
| Adopté par le CMDP : |  _____ Rémi Grandisson, président du CMDP |
| Validé par la DSSOS-SI : |  _____ Chantal Carignan |
| Date d'entrée en vigueur : | <u>09-02-2009</u> Date de révision : <u>2015-07-21</u> |

Limites / Orientation vers le médecin

- Dans le cas d'une cliente de moins de 14 ans qui consulte seule, possibilité de la revoir avec le parent ou le tuteur, sinon référer à un médecin.
- Référer au médecin, si plus de 5 jours post-coïtal. Possibilité d'utiliser le stérilet *ad* 7 jours post-coïtal.
- A noter que la cliente utilisant une autre contraception fiable (ex. contraceptif oral), sans notion d'oubli ou de retard, est considérée comme protégée sur le plan de la contraception. Le bris d'un condom utilisé en protection supplémentaire contre les ITSS ne doit pas être considéré comme une indication de contraception d'urgence.

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Procéder à l'évaluation de l'état de santé de la personne et remplir le formulaire d'évaluation :
 - Profil contraceptif;
 - Bilan de santé et médication;
 - Habitudes de vie pertinentes;
 - Prise de la tension artérielle;
 - Si nécessaire, test de grossesse (DDM de plus de 4 semaines).
- Déterminer le besoin de contraception d'urgence.
- Déterminer le risque d'ITSS.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

- Remettre à la cliente 2 co de Plan B[®], pour prise immédiate.
- Proposer un dépistage d'ITSS si présence d'un risque. Informer que la contraception d'urgence ne protège pas contre les ITSS.
- Proposer l'initiation d'une contraception hormonale, en application de l'ordonnance OC-M-E2, soit 24 heures après la prise du Plan B[®].
- Proposer un dépannage de contraceptifs oraux, en application de l'ordonnance collective OC-M-E3 si applicable.

Enseignement requis

- Aviser la cliente que l'efficacité est maximale (85% de grossesses évitées) en dedans de 72 heures. Utilisation possible jusqu'à 5 jours, mais efficacité est réduite. Une réduction de l'efficacité est possible lorsque poids supérieur à 75 kg.
- Rassurer la cliente sur l'absence d'effets secondaires tels nausées ou vomissements.
- Rassurer sur l'absence d'effet sur le fœtus si grossesse malgré l'utilisation du Plan B[®].
- Insister sur l'importance de l'utilisation du condom en appoint à la contraception d'urgence pour 7 jours, et si délai pour initier une contraception régulière.
- Aviser de la nécessité d'un test de grossesse si pas de menstruation dans les prochains 21 jours. Répéter au besoin après une semaine.